

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES NON AUTORISÉS EN FRANCE
- (N° 861)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

3° *bis* Après l'avant-dernière occurrence du mot : « de », sont insérés les mots « pesticides SDHI ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NFP vise à interdire l'importation ou la vente de denrées alimentaires ou de produits agricoles pour lesquels il a été fait usage de pesticides SDHI (pour succinate dehydrogenase inhibitor – « inhibiteurs de la succinate déshydrogénase »).

En effet, interdire les SDHI est un enjeu de santé publique et de protection de la biodiversité et des ressources naturelles. Pour mettre en oeuvre cette interdiction de façon juste et sans exposer nos agriculteurs à une concurrence déloyale, il est également nécessaire d'interdire l'importation de produits traités avec des SDHI, ainsi que d'accompagner les agriculteurs techniquement et financièrement.

Le résidu de pesticide retrouvé le plus souvent dans les aliments végétaux consommés en France est un SDHI : le boscalid, retrouvé dans 7,43% des échantillons analysés. Des travaux scientifiques publiés en novembre 2019 dans la revue PLoS One, montrent que les substances appartenant à la famille des SDHI ont des effets délétères non seulement sur les champignons et les moisissures, mais aussi sur une diversité d'organismes, comme l'abeille domestique, le lombric ou l'être humain. Les scientifiques redoutent que le mécanisme ciblé par ces produits phytosanitaires n'élève les risques de certains cancers et de maladies neurodégénératives, comme Alzheimer ou Parkinson.

En janvier 2020, 450 scientifiques appelaient à appliquer le principe de précaution au plus vite et à l'arrêt de l'utilisation des SDHI en milieu ouvert, déplorant un déni des données scientifiques.